

# POSITION UNIFA sur l'étude « Etat, perspectives et enjeux du marché des engrais »

28 juin 2010

## 1- L'industrie amortit les fluctuations du marché mondial

Le marché des engrais est un marché mondialisé :

- Les ressources naturelles nécessaires aux engrais sont réparties sur de nombreux territoires, même si quelques pays concentrent des réserves importantes.
- Toutes les grandes régions du monde, y compris l'Union Européenne, ont des objectifs d'autosuffisance alimentaire : les échanges internationaux d'engrais représentent une faible part du marché, moins de 15 %, ce qui est à peu près le même pourcentage que pour les denrées alimentaires ;

La France « pèse » aujourd'hui moins de 2 % du marché mondial. Les industries françaises et européennes assurent environ 75% des livraisons d'engrais en France. Ceci garantit un approvisionnement régulier aux agriculteurs, grâce à l'appui de la distribution agricole bien structurée, et disposant des moyens logistiques adaptés. L'industrie et la distribution, ensemble, jouent également un rôle amortisseur sur les prix. Les indices IPAMPA des prix d'achat des engrais par les agriculteurs sont passés de 2005 à 2008 de 100 à 181 avant de redescendre à 155 en 2009, alors qu'en 2007 et 2008, les prix de l'urée sur le marché mondial ont été multipliés par 5 et ceux des phosphates et de la potasse par quatre!

## 2 – Les sources minérales et organiques sont les deux piliers de la fertilisation.

Tous les deux ans depuis 2005, l'UNIFA réalise un inventaire complet de toutes les sources d'éléments nutritifs et calcule les bilans régionaux de fertilisation :

- L'apport aux sols d'éléments nutritifs en France est assuré à plus de 50% par l'élevage et les autres sous-produits organiques. Mais la fertilisation organique ne peut pas assurer la totalité des besoins des plantes en quantité et ne permet pas de répondre exactement aux besoins des plantes. Les sources de fertilisants organiques sont déjà largement utilisées et se trouvent en concurrence sur d'autres usages de la biomasse.
- Les engrais minéraux ou organo-minéraux sont formulés selon les besoins des cultures, ils permettent l'ajustement «élément par élément », le fractionnement des apports, la précision des épandages même à faible dose et le choix de la date d'apport correspondant le mieux aux besoins des plantes.

De plus, il subsiste de forts déséquilibres régionaux, avec des teneurs en phosphore plutôt en baisse dans les régions de grandes cultures et plutôt en augmentation dans les régions d'élevage les plus intensives. En conclusion, on ne peut pas imaginer remplacer la fertilisation minérale par la fertilisation organique, mais on peut certainement améliorer l'utilisation de ces deux sources d'apport, à la condition que les règles d'innocuité et d'efficacité soient respectées et surtout contrôlées par les pouvoirs publics ce qui n'est pas le cas actuellement.

## 3 – Harmonisation de la mise sur le marché des matières fertilisantes

Toutes les formes de fertilisants doivent avoir réalisé une évaluation de leur intérêt agronomique et de leur innocuité, quelle que soit la procédure de mise sur le marché, normalisation ou homologation.

- En ce qui concerne les matières fertilisantes d'origine organique, les règles de mise sur le marché sont théoriquement définies avec la même rigueur mais les contrôles sont insuffisants. Le compostage obtenu après traitement de déchets est favorisé en France mais de nombreux pays européens appliquent des règles différentes avec une gestion du risque plus poussée.
- En septembre 2009, lors du séminaire européen organisé par la France avec l'industrie à Paris, nous avons demandé à ce que de nouveaux types de matières fertilisantes présentant un intérêt en termes de nutrition de la plante, de stimulation de la croissance ou de stimulation des défenses non spécifiques puissent être autorisés sur le marché français. Ces produits entrent pleinement dans le cadre de l'agriculture raisonnée en permettant d'ajuster les apports aux besoins de la plante tout en favorisant les processus de croissance de celle-ci et en améliorant quantitativement et qualitativement les récoltes. Sur ce point et pour préserver la compétitivité et l'innovation des entreprises françaises nous demandons à nouveau que l'harmonisation européenne des règles de mise en marché se fasse le plus vite possible.

#### **4 - La dynamique de l'amélioration des pratiques raisonnées doit être encouragée.**

L'efficacité de l'azote minéral a augmenté de près de 50 % de 1990 à 2009, et les agriculteurs font appel à de nombreux outils à leur disposition pour optimiser l'usage des fertilisants: méthode du bilan et outils de pilotage pour l'azote, analyses de terre et méthodes COMIFER pour les autres éléments nutritifs... La réglementation dans les zones vulnérables a contribué à la généralisation du raisonnement.

- Le résultat de ces mesures réglementaires et de ces comportements responsables est maintenant visible : depuis 10 ans la tendance à la hausse des nitrates dans les eaux souterraines est stoppée dans la majorité des cas. En conséquence, lorsque le Conseil d'Etat propose d'établir une taxe azote pour envoyer un signal prix aux agriculteurs et baisser les pollutions par les nitrates, il se trompe de cible, il se trompe de politique et il se trompe de moyens. Une telle taxe ne ferait que pénaliser la compétitivité des agriculteurs français par rapport à leurs voisins. Elle serait inefficace en termes environnementaux et risquerait de détourner les agriculteurs des bonnes pratiques.
- De la même façon, un programme Ecofertilisation 2020 avec des objectifs de baisse de la consommation de produits fertilisants ne pourrait avoir un impact mesurable sur les pratiques étant donné les changements de comportement passés et les limitations réglementaires déjà nombreuses. Nous préférons un programme basé sur l'innovation, la sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques.

#### **5 - La fertilisation raisonnée limite le changement climatique.**

Comme cela a été démontré par l'ADEME, la productivité des systèmes de culture, soutenue par la fertilisation raisonnée, permet de limiter les terres nécessaires à la production agricole. Cela permet de sauver des espaces pour les forêts et les espaces naturels, favorisant le stockage de carbone dans les sols ainsi que la biodiversité et la protection de l'eau.

Nous avons pris la résolution en avril dernier de réaliser un bilan carbone de notre filière pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES), et surtout identifier les marges de progrès.

A l'échelle mondiale le changement d'utilisation des terres pèse plus lourd dans l'émission de gaz à effet de serre que les émissions directes de l'agriculture (GIEC 2007). Améliorer la productivité agricole en Europe de seulement 0.3% par an sur dix ans éviterait la mise en culture de 5.3 million d'ha de cultures sur d'autres continents tout en réduisant la dépendance alimentaire de l'UE d'après une étude récente de l'Université de Berlin.

Contact presse : Laurence PLANQUETTE  
[lplanquette@unifa.fr](mailto:lplanquette@unifa.fr) - 01 46 53 10 31